



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Les Ministres

Paris le

10 JAN. 2020

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les Préfètes et Préfets de région

Objet : Protocole d'accord définissant les modalités d'accompagnement RH des agents relevant des services territoriaux des ministères sociaux impactés par l'évolution de l'OTE

Afin d'accompagner au mieux les agents de nos ministères concernés par l'organisation territoriale de l'Etat, nous avons conclu un accord majoritaire avec les organisations syndicales représentatives dans nos deux départements ministériels.

Cet accord concerne l'ensemble des agents des DIRECCTE et des DRJSCS ayant vocation à rejoindre les futures DRETS.

L'accord définit les modalités d'accompagnement RH, nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette démarche majeure. Il s'inscrit bien entendu dans la logique des textes RH concernant, tant la création des Secrétariats Généraux Communs, que celles des Directions Départementales Interministérielles.

En lien avec les préfigurateurs et les directeurs en fonction, nous vous invitons à vous appuyer sur cet accord pour garantir la bonne mise en œuvre de la réforme.

La direction des ressources humaines se tient à votre disposition pour vous apporter tout l'appui que vous estimeriez utile.

Muriel PENICAUD

Agnès BUZYN